

Montréal, le 7 novembre 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** **Énergir et les intervenants**

**Objet :** **Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018**  
**Dossier de la Régie : R-4018-2017, Phase 2**

---

Veillez trouver ci-joint la demande de renseignements n<sup>o</sup> 8 que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet à Énergir en lien avec les capacités de transport à soumissionner auprès de TCPL.

**Les réponses à cette demande de renseignements devront être déposées au plus tard le 14 novembre 2018 à 12 h.**

Par ailleurs, dans sa décision [D-2018-135](#), la Régie réservait la journée du 20 novembre 2018 pour la tenue d'une audience, si nécessaire, sur le niveau de capacités de transport à soumissionner auprès de TCPL pour le service à prix fixe de longue durée entre Empress et North Bay Junction et l'approbation des caractéristiques des contrats qui en découleront ainsi que celles des contrats complémentaires sur le tronçon entre North Bay Junction et Eastern Delivery Area / Northern Delivery Area.

La Régie juge nécessaire d'entendre les participants au dossier sur ce sujet.

**La Régie tiendra donc une audience le 20 novembre 2018 à compter de 9 h, dans la salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal.**

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml  
p. j.